

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****2 JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux Juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia - Mr BUEMI Bruno - Mr DELCROIX Thibaut – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEUVRE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric - Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEUVRE Stéphanie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mme DHONT Audrey - Mme LEQUIMME Frédérique – Mme GRARD Tiphaine – Mme LAMBERT Marie

Ont donné procuration : Mme DHONT Audrey à Mme WADBLED Laetitia - Mme LEQUIMME Frédérique à Mr BUEMI Bruno – Mme GRARD Tiphaine à Mr VERDIERE Andy – Mme LAMBERT Marie à Mme VAN ECKHOUT Sophie.

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	23	27

Objet : AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS DE JUILLET (délib. 2026/07/05)

Compte tenu de la forte demande d'inscriptions pour l'Accueil Collectifs de Mineurs de Juillet 2026, il est proposé d'augmenter la capacité de 230 à 280 enfants.

Afin de respecter les taux d'encadrement règlementaire et de garantir la sécurité des enfants accueillis, l'équipe pédagogique sera composée de :

- 1 Directrice diplômée BAFA et BAFD
- 1 Directeur adjoint diplômé
- 20 animateurs diplômés BAFA
- 12 stagiaires BAFA
- 1 aide-animatrice non diplômé

Le CLSH fonctionnant du Lundi 6 juillet au Vendredi 31 Juillet 2026, le personnel encadrant sera présent le Samedi 4 Juillet 2026 de 9 h à 12 h pour l'aménagement des locaux et également le Samedi 1^{er} Août de 9 h à 12 h pour une remise en état et rangement du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité l'augmentation de la capacité d'accueil du Centre de Loisirs de 230 à 280 enfants
- approuve à l'unanimité la composition de l'équipe encadrante telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 6 Juillet 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 26 Juin 2026
le Maire.